

MODALITES DE RESERVATION

Le locataire retient le meublé en versant à titre d'arrhes (maximum 25% de la location) à régler par chèque bancaire, postal ou par mandat, libellé à l'ordre du loueur. (4), (5).

La réservation deviendra effective si le loueur reçoit un exemplaire du présent contrat complété, daté et signé avant le...../...../..... accompagné du versement des arrhes. (4)

Solde payable en début de séjour :€

Le présent contrat est établi et envoyé au candidat locataire en 2 exemplaires.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location ci-dessous.

Fait le/...../.....
A.....

Fait le/...../.....
A.....

Le Loueur :

Le Locataire :

(4), (5) Voir conditions générales de location.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) Capacité d'accueil et utilisation du meublé

Le nombre de locataires ne pourra dépasser la capacité d'accueil figurant au contrat sauf accord préalable du loueur. Chaque personne supplémentaire non prévue au contrat peut faire l'objet d'un complément de charges. La location conclue par le présent contrat ne pourra bénéficier à des tiers.

2) Règlement des charges

Le paiement des charges prévues par consommation au compteur s'effectuera à la fin du séjour conformément aux tarifs de base en vigueur à cette période.

3) Etat des lieux et caution

Un état des lieux peut être fait en votre présence lors de votre arrivée et départ. Le dépôt de garantie figurant éventuellement au contrat sera demandé au début du séjour en plus du solde.

4) Réservation

La réservation devient ferme lorsque le loueur a reçu les arrhes ainsi qu'un exemplaire du contrat daté et signé avant la date précisée sur ce dernier. Au delà de cette date, la proposition de location sera annulée et le loueur disposera du meublé à sa convenance.

5) Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

Du fait du locataire :

a) Avant l'entrée des lieux : les arrhes restent acquises au loueur

b) Lors de l'entrée des lieux : les arrhes restent acquises au loueur, à condition que le meublé corresponde en tous points aux termes du contrat.

Du fait du loueur :

a) Avant l'arrivée des locataires : le loueur reverse aux locataires le double des arrhes qu'il a perçu.

b) A l'arrivée des locataires : le loueur se réserve le droit de refuser la location de son meublé aux locataires qui ne se conformeraient pas aux termes du contrat établi. Dans ce cas, les locataires ne pourraient prétendre au remboursement de leurs arrhes.

CONTRAT DE LOCATION

A l'usage des loueurs en meublés et de leurs locataires

Entre le loueur

M :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville

Et le locataire

M :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Nbre(s) Adulte(s) :

Nbre(s) Enfant(s) :

Identification du meublé

• Classement suivant l'arrêté ministériel du 02/08/2010 : 1* 2* 3* 4* 5*

• N° d'identification : du

• Déclaration en Mairie du :

• Adresse :

Code Postal : Ville :

Etage : N° de porte : Nbre(s) de pièces : Capacité : personnes(1)

CONDITIONS DE LOCATION

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Durée de la location saisonnière : du/...../..... àH.....

au/...../..... àH..... pour le meublé ci-dessus mentionné.

Au prix de :€

Comprenant toutes charges

Auquel s'ajoute un forfait : eau, gaz, électricité, chauffage de : €

Auquel s'ajouteront les dépenses en eau, gaz, électricité et chauffage facturées en fin de séjour (2)

Dépôt de garantie (3) : oui non Montant :€ Mode de restitution :

La taxe de séjour est non comprise et à régler sur place au taux de :€ par jour et par personne.

Animaux admis oui non

Suppléments ou services payants éventuels : T.V Couleur Durée : Prix :€

Animaux , Durée : Prix :€ (forfait)

Par jour : Prix :€

Ménage Durée : Prix :€

Draps Durée : Prix :€

Linge de Toilette Durée : Prix :€

Linge de Table Durée : Prix :€

Matériel pour Bébé Durée : Prix :€

(1), (2), (3) : Voir conditions générales de location.

ETAT DESCRIPTIF DU MEUBLE

I – Principales caractéristiques du meublé

Construction : Neuve Récente Ancienne
Le meublé est : une villa un studio un appartement Type :
- Dans un immeuble comportant plusieurs logements Nombre :
- Dans une villa occupée partiellement par : les propriétaires d'autres locataires
Etage : Ascenseur :
Accessibilité aux personnes handicapées à mobilité réduite :
Chauffage : central électrique gaz climatisation
Superficie totale du meublé :m2 Nombre de pièces d'habitation :
Le locataire a la jouissance : d'un jardin Privatif Commun
d'une cour Privative Commune
d'un parc Privatif Commun
d'un garage Privatif Commun
d'un parking Privatif Commun
d'un emplacement de voiture à proximité
Le meublé dispose : d'un balcon d'une loggia d'une terrasse Superficie :m2

II - Situation du meublé dans la localité

Le meublé est : isolé dans un hameau dans un village dans une ville

Distance des principaux services :
Etablissement Thermalkm Centre Villekm
Médecinkm Aéroportkm
Hôpitalkm Centre Commercialkm
Gare SNCFkm Laveriekm
Gare Routièrekm Autreskm
Eventuels inconvénients de voisinage : bruit : odeurs :

III – Descriptif du meublé

Pièce de séjour : indépendante studio
Surface : m2 Fenêtre(s) : Exposition : Vue :
Nombre de lits à 1 place : 80x190 cm : 90x190 cm : 120x190 cm :
Nombre de lits à 2 places : 130/140x190 cm : Convertible :
Mobilier :
Traversin Oreiller Matelas protégé Couverture 1 lampe de chevet par couchage

Chambre 1 : indépendante
Surface : m2 Fenêtre(s) : Exposition : Vue :
Nombre de lits à 1 place : 80x190 cm : 90x190 cm : 120x190 cm :
Nombre de lits à 2 places : 130/140x190 cm : Convertible :
Mobilier :
Traversin Oreiller Matelas protégé Couverture 1 lampe de chevet par couchage

Chambre 2 : indépendante
Surface : m2 Fenêtre(s) : Exposition : Vue :
Nombre de lits à 1 place : 80x190 cm : 90x190 cm : 120x190 cm :
Nombre de lits à 2 places : 130/140x190 cm : Convertible :
Mobilier :
Traversin Oreiller Matelas protégé Couverture 1 lampe de chevet par couchage

Chambre 3 : indépendante
Surface : m2 Fenêtre(s) : Exposition : Vue :
Nombre de lits à 1 place : 80x190 cm : 90x190 cm : 120x190 cm :
Nombre de lits à 2 places : 130/140x190 cm : Convertible :
Mobilier :
Traversin Oreiller Matelas protégé Couverture 1 lampe de chevet par couchage

Agencement de la cuisine : séparée coin cuisine dans la pièce principale
Surface :m2 Fenêtre(s) : Exposition : Vue :
Ventilation : VMC : Hotte aspirante :
Table de cuisson : nombre de feux : Gaz de ville Bouteille de gaz électricité mixte
Four Mini four Micro ondes
Evier Robinets séparés Mélangeur
Réfrigérateur : contenance litres Compartiment : conservateur congélateur
Batterie de cuisine complète Autocuiseur Cafetière électrique Grille Pain
Bouilloire Electrique Mixer
Lave vaisselle
Nombre de couverts complets non dépareillés :

Equipement sanitaire :

Surface :m2
Salle d'eau à l'intérieur du meublé * Hors meublé : privée commune
Bac à douche à l'intérieur du meublé Hors meublé : privé commun
Baignoire équipée de douche Hors meublé : privée commune
WC à l'intérieur du meublé Hors meublé : privé commun
Lavabo avec robinets séparés Robinets mitigeurs
Nombre de salle d'eau : Nombre de WC : Nombre de lavabo :

Divers :

Téléphone : A l'intérieur du meublé Numéro :
Commun dans l'immeuble Numéro :
Cabine téléphonique à proximité
Télévision couleur installée Prise d'antenne télévision Antenne électronique
Lecteur DVD Chaîne Hi-Fi Sèche cheveux électrique
Fer à repasser Planche à repasser Matériel pour Bébé
Accès WI-FI
Lave linge : particulier commun Séchoir à linge électrique : particulier commun
Etendoir à linge Aspirateur Balai mécanique Ustensiles de ménage

Documentations pratiques et touristiques

Equipements de loisirs (intérieurs et extérieurs) attachés au meublé :
.....
.....

* Les salles d'eau doivent être en local clos et aéré.